





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2875

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
N° de rapport :2.3	N° de rapport :2.3.1.4.1				
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique					
Type d'habitation : A maison □ appartement □ autres :					
Type d'habitation : A maison □ appartement □ autres :					
Porsonno sur place : code EAN de l'installation :					
Adresses de la visita :	resoline sur place				
Adresse de la visite :					
Personne sur place :					
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	s 🗆 278				
Reference procedure 3000 FC BELGIOW asbi . CriECK-LIST-INS-E-11					
Description de l'installation visitée :					
Tension d'utilisation : Protection générale du brancher	ment : 奏	> A			
Tension d'utilisation : □ Protection générale du branchement : 3 A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : 3					
Controles par examen visuel, tests et mesures :					
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou		
		ordre	dérog.		
Correspondances des schémas à l'installation		Y			
Etat du matériel électrique installé	X				
Mesures de protection contre les contacts directs		X			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	1				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	1	7	r		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	1	1			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	1 1	×			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			×		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations					
		*			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X			
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2.2ΩΩ		X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agent	SOCOTEC B	ELGIUM asbl.		
Manquements / Notes :					
Voca Hunexe					
The terms of the t					

Conclusion:					
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.T.E. Le prochain d	contrôle néric	ndique est à e	offectuer 2		
dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.					
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis	site complém	entaire est à	SC		
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🕱 au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.	noio aproo di	griataro do re			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même erganisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :					
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, /		F361 1500P0011	acte de xécuter :		
// /			02		
3// (15.		
CUFFARO			8		
Domenico			60		
amorise Living					





0471/580.708

SOCOTEC BELGIUM ASBL

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

Rapport N: 1334 28/11 10 12/01
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isplement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: 1= ETAGE cloudes de la
de bogens de Tolisences and finish de ceffo
I sue de prises de come la non purines d'ECCOTEC-
Les offare b de close I & Record hounes
gimenole de l'installation dech du coffetisson
I de prises sont reccondées seu le fleintes
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be